

NYMPHEA JANVIER 2030

COMMERCIALISATION DU 12 SEPTEMBRE AU 11 DECEMBRE 2019 INCLUS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support temporaire en unités de compte **NYMPHEA Janvier 2030** dont la commercialisation se déroulera du **12 SEPTEMBRE AU 11 DECEMBRE 2019 INCLUS**.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- la fiche d'information assurance vie CNP Assurances ou la fiche d'information assurance vie BPCE Vie
- la brochure commerciale
- Le DIC du support NYMPHEA Janvier 2030

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.

Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV)

CNP Assurances	BPCE VIE
La saisie des opérations dans PUMA est impérative. En cas d'indisponibilité momentanée : Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances Plus, Nuances Privilège et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège). En cas d'indisponibilité prolongée au-delà de J+4 : - Depuis ISI, joindre systématiquement la copie d'écran de l'anomalie persistante et effectuer un virement référencé au plus près de la date de signature du client (hors arbitrage) → Transmettre à CNP Assurances (cf. procédure manuelle) <i>N.B. : Toute demande d'opération manuelle adressée à CNP Assurances en dehors de ce cadre sera retournée en Caisse d'Epargne pour saisie dans PUMA.</i> Les opérations ne pouvant être saisies dans PUMA peuvent être saisies dans ISI du 12/09 au 30/11/2019 inclus (Cf. PROCEDURE MANUELLE - disponible dans MyEAV). Celles-ci doivent faire l'objet d'une SAISIE IMMEDIATE DANS ECUSTAT* par le Back-office, dont la dernière saisie se fera impérativement le 04/12/19 au soir. * Demande d'habilitation à ECUSTAT auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr Le Back-office doit joindre, la copie d'écran de la saisie Ecustat pour que l'opération soit traitée par les Centres Relations Clients CNP assurances.  Attention sans la copie de la saisie Ecustat l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances	La saisie des opérations dans MyAssur est impérative En cas d'indisponibilité de certaines opérations dans MyAssur, elles devront être saisies sur WebAssur (cf. fiche technique ci-après). Les opérations ne pouvant être saisies dans MyAssur doivent être traitées en mode manuel sur WebAssur du 12/09/2019 jusqu'au 30/11/2019 inclus.

Votre correspondant du Département Assistance Caisses reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif aux dispositions applicables à l'offre CNP Assurances.

Les demandes d'informations relatives aux dispositions applicables à l'offre BPCE Vie doivent être adressées à : CERC-relation-clients@assurances.natixis.com

Bien cordialement,

Département Assistance Caisses d'Epargne



ECUREUIL VIE
CAISSE D'EPARGNE

DEPARTEMENT ASSISTANCE CAISSES

CE : RBO - RA - DGP

BPCE : CONFORMITE, B. MELET, E. BOSSE, D. ORENS,

I. D'AINVAL, JM HERISSE, J. CHRISTEL, A. GERBAULET, B. LE BRESTEC,

BGC : S.Leve, X. Priour,

Contributeurs

Copies

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES MARCHES

CNP Assurances : BU BPCE – RC BPCE – Dis-Moi

Natixis Assurances : A. BEGUERY, G.BUARD, M. TESSIER, S. LANCY, JF. MELIN, S. RENARD, D. BAUDO, F. BREYNAERT, L. PAVY, H.VERRE, T. ROMANET, CERC

NYMPHEA JANVIER 2030

CNP ASSURANCES

BPCE VIE

INFOS ESSENTIELLES

- **Date d'échéance** : 14 Janvier 2030 (échéance maximum) ou au 13 janvier 2025 (si échéance anticipée)
- **Durée de la formule** : 10 ans et 18 jours
- **Code ISIN** : FR0013436946
- **Valeur liquidative initiale de l'UC** :
 - 100 € au 27/12/2019
 - Après cette date : VL quotidienne

PRODUITS

- **NUANCES PLUS** (uniquement en Dimension Liberté)
- **NUANCES CAPI**
- **NUANCES PRIVILEGE** : Gestion libre et GSM (en dehors des supports de la poche GSM)
- **NUANCES 3D** (uniquement en Dimension Liberté)
- **NUANCES GRENADINE** (uniquement en Dimension Liberté)
- **OCEOR EVOLUTION ET OCEOR HARMONIE** (uniquement en Dimension Liberté)
- **MILLEVIE PREMIUM** : Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion
- **MILLEVIE CAPI** : Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion
- **MILLEVIE INFINIE** : Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion
- **MILLEVIE ESSENTIELLE**
- **MILLEVIE INITIALE**

DEVOIR DE CONSEIL

- ⚠ Vérifier que le document **SYNTHESE EPARGNE** (ou document équivalent valant conseil) a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Epargne
- ⚠ Un exemplaire doit être remis au client.
- ⚠ Vérifier **OBLIGATOIREMENT** l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.

MODALITES D'ACCES

PUMA du 12/09 au 11/12/2019 inclus

- **Cotisation complémentaire**
Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation, y compris pour les contrats anciennement ouverts dans le cadre d'un transfert Fourgous.
- **Adhésion par transfert Fourgous** (en complément du minimum des 20% d'unités de compte éligibles)
- **Arbitrage depuis** :
 - le support en euros du contrat,
 - les UC permanentes (dont Écureuil Relais PEA 2, Natixis stratégie Crédit Euro, OSTRUM Trésorerie)

⚠ Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI

- **Recyclage** :

Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA
Emprunt BPCE Octobre 2019	07/10/2019	A partir du 07/10/2019
Capital Euro 50 n°2	29/07/2019	A partir du 12/09/2019 jusqu'au 29/10/2019
Sérénité Premium	01/08/2019	A partir du 12/09/2019 jusqu'au 31/10/2019
Eurocible (Échéance anticipée potentielle)	06/08/2019	A partir du 12/09/2019 jusqu'au 06/11/2019
Horizon Hexagone 2 (Échéance anticipée potentielle)	06/08/2019	A partir du 12/09/2019 jusqu'au 06/11/2019

MyAssur du 12/09/2019 au 11/12/2019 inclus

- **Adhésion directe** avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s)
- **Versement complémentaire**
- **Arbitrage** depuis :
 - le fond en euros du contrat,
 - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion.

WebAssur du 12/09/2019 au 30/11/2019 inclus (MyAssur redirige le conseiller directement vers WebAssur)

- **Adhésion** avec clause bénéficiaire en rédaction libre/ démembrée pour tous profils clients
- **Adhésion et versement complémentaire** pour les Personnes Protégées Majeures, les Mineurs, les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre :
 - de Pacte Adjoint Libre
 - de l'Épargne Handicap
 - de contrat démembré
 - de blocages contentieux Assureur
- **Adhésion pour les Non-Résidents**

❖ **Accès impossible dans le cadre de versements programmés.**

NYMPHEA JANVIER 2030

	CNP ASSURANCES	BPCE VIE
MODALITES D'ACCES (SUITE)	Mode Manuel (ISI) Du 12/09 au 30/11/2019 inclus Arbitrages dans le cadre de Nuances Capi (Cf. procédure manuelle Arbitrage Nuances Capi). SAISIE IMMEDIATE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT Dernière saisie impérative le 04/12/2019 au soir Demande d'habilitation à ECUSTAT auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr ❖ Accès impossible depuis les cotisations régulières ❖ Arbitrage vers NYMPHEA Janvier 2030 non autorisé dans le cadre de la GSM de Nuances Privilège	
TRANSFERT FOURGOURS	NYMPHEA Janvier 2030 n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgours.	
FRAIS	• SUR COTISATIONS : Tarification selon produit concerné • DE GESTION : Prélèvements par réduction du nombre d'unités de compte et tarification selon produit • D'arbitrage : Prélèvements sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit. ⚠ Premier arbitrage de l'année civile gratuit pour les produits concernés sauf Nuances 3D et Nuances Grenadine Possibilité de minorer le taux de frais jusqu'à 0% si : ▪ Désinvestissement d'un support permanent d'origine FCP temporaire (par exemple Écureuil Relais PEA 2 ou OSTRUM Trésorerie) ou d'un support en euros. ▪ Réinvestissement au minimum à hauteur de 20% vers NYMPHEA Janvier 2030 ou un support permanent en UC.	• D'arbitrage : Prélèvements sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit. ⚠ Premier arbitrage de l'année anniversaire gratuit quel que soit le produit et le support, puis 0.5% par arbitrage.
CONDITIONS DE SORTIE	Pendant la période de commercialisation : soit du 12/09 au 11/12/2019 inclus	
	• Renonciation à l'adhésion par transfert Fourgours, • Rachat total, • Décès.	• Renonciation, • Rachat partiel, • Rachat total, • Arbitrage, • Décès.
	Entre la fin de la période de commercialisation et l'échéance de la formule, soit du 12/12/2019 au 14/01/2030 inclus (hors date d'échéance anticipée possible au 13/01/2025) :	
	• Renonciation à l'adhésion par transfert Fourgours. • Rachat partiel, • Rachat total, • Arbitrage • Décès. A l'échéance le 14/01/2030 ou date d'échéance anticipée possible le 13/01/2025 (remboursement de l'obligation) : Après information de l'adhérent/souscripteur, la valeur de rachat acquise sur le support sera automatiquement investie sans frais sur un support en UC de type monétaire éligible au contrat, sauf indication contraire de l'adhérent et le recyclage sera possible (fonctionnalité « Recyclage » dans PUMA).	• Renonciation, • Rachat partiel, • Rachat total, • Arbitrage, • Décès. A l'échéance le 14/01/2030 ou date de d'échéance anticipée possible le 13/01/2025 (remboursement de l'obligation) : La valeur de rachat acquise du support financier sera automatiquement arbitrée (sans frais d'arbitrage) par l'assureur vers un support financier en unités de compte éligible au contrat. L'adhérent/souscripteur sera informé de l'arbitrage ainsi réalisé par l'assureur.
GARANTIE	• Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements) • En cas de décès, NYMPHEA Janvier 2030 ne bénéficie pas de la garantie plancher prévue dans les contrats Nuances Grenadine, Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Evolution et Océor Harmonie	• Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements) • En cas de décès, NYMPHEA Janvier 2030 bénéficie de la garantie plancher prévue dans les contrats Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium et Millevie Infinie.

DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES	A remettre impérativement : • la Fiche d'information assurance vie CNP Assurances, • la brochure commerciale • Le DIC du support NYMPHEA Janvier 2030	A remettre impérativement : • la Fiche d'information assurance vie BPCE Vie, • la brochure commerciale • Le DIC du support NYMPHEA Janvier 2030
	Ces documents sont disponibles dans l'Espace Internet Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV) Le Document d'Informations Clés (DIC), présentant les informations essentielles du support NYMPHEA Janvier 2030, est disponible auprès de la Caisse d'Epargne, de la société de gestion Natixis (30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris) et sur les sites : https://www.caisse-epargne.fr/documents-informations-cles-investisseur et www.priips-bpce-vie.com.	
	A la demande du client : Le Prospectus et les conditions définitives sont disponibles sur www.ce.natixis.com ou www.amf-france.org	